



---

# communiqué

---

Date **Le 12 septembre 1994**

N° 174

Pour publication

## LE CANADA ET LA POLOGNE SIGNENT UN TRAITÉ D'ENTRAIDE JUDICIAIRE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui la signature d'un Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Canada et la Pologne. Le Traité a été signé par M. Ouellet et par le ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne, M. Andrzej Olechowski, au cours d'une cérémonie tenue ce matin sur la colline du Parlement.

«C'est un événement important pour le Canada comme pour la Pologne, puisque le Traité fera en sorte que les éléments de preuve recueillis dans l'un ou l'autre pays soient admissibles devant les tribunaux des deux territoires», a déclaré M. Ouellet.

L'accord établit les modalités de la coopération entre corps de police et ministères publics des deux pays pour ce qui concerne la prévention du crime ainsi que les enquêtes et les poursuites judiciaires. Plus particulièrement, il vise l'échange d'information, la collecte et la remise d'éléments de preuve, la prise de dépositions, la localisation de personnes et d'objets, l'exécution de perquisitions et de saisies, et la mise à disposition de personnes détenues appelées à témoigner ou à prêter assistance au cours des enquêtes.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874